

SYNDICAT DE ROUESSE FONTAINE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales
de la SARTHE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Unité de distribution : ROUESSE FONTAINE.
Communes desservies : CHERANCE, CONGE SUR ORNE, DANGEUL, DISSE SOUS BALLON, DOUCELLES, GRANDCHAMP, LUCE SOUS BALLON, MARESCHE, MAROLLES LES BRAULTS, MEURCE, MEZIERES SUR PONTHOUI, NOUANS, RENE, ROUESSE FONTAINE, TEILLE, THOIRE SOUS CONTENSOR, VIVOIN
Gestion de la distribution de l'eau (exploitant) : VEOLIA EAU - CFSP.
Ressource : forages de Villeneuve et des Moutonniers à Rouessé Fontaine et de Pentvert à Saosnes (pour une faible partie)
Filière de traitement : Déferrisation - Démanganisation - Dénitrification (eau de Saosnes) - Désinfection au chlore

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

La mise en œuvre des périmètres de protection vise à sécuriser les prélèvements d'eau vis à vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles, elle constitue un objectif prioritaire du Plan National Santé Environnement. **Pour l'unité de distribution considérée la procédure n'est pas engagée pour Fyé, en cours pour Rouessé Fontaine.**

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 20 prélèvements réalisés en 2008. Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental du Maine et Loire agréé par le ministère de la santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, leur remplacement est à envisager dans les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.

En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2008

**L'EAU DISTRIBUEE A ETE DE BONNE QUALITE,
CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2008 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Bonne qualité

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérogènes à long terme.

Conforme à la limite de qualité

Minimum	28,0 mg/L
Moyenne	31,2 mg/L
Maximum	35,0 mg/L

PESTICIDES

Les pesticides font l'objet d'une teneur limite de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Conforme à la limite de qualité

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,070 mg/L
---------	------------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau très calcaire, dureté élevée

Minimum	35,0 °F
Moyenne	35,8 °F
Maximum	36,5 °F

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).